

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Alignan-du-Vent se sont réunis à 18h à la salle du conseil municipal, place de la mairie à Alignan-du-Vent, sur la convocation qui leur a été adressée le dix-neuf septembre deux mille vingt et un, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Christophe Pastor, Magali Larose, Frédéric Roye, Monique Bedos Moutou, Alain Barasz, Aurinda Fernandes, Christian Richard, Sébastien Berg, Dimitri Guizard, Fabien Maillé, Geoffrey Boulade, Dominique Pujol, Mireille Maillé.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

Gérard Perrin donne pouvoir à Frédéric Roye
Annie Camplong donne pouvoir à Fabien Maillé
Françoise Frances donne pouvoir à Magali Larose
Mireille Portes donne pouvoir à Mireille Maillé

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Cécile Castagnié
Elsa Balsier

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Christophe Pastor, maire
Magali Larose, deuxième adjointe
Frédéric Roye, troisième adjoint
Monique Bedos Moutou, conseillère municipale
Alain Barasz, conseiller municipal
Aurinda Fernandes, conseillère municipale déléguée
Christian Richard, conseiller municipal
Sébastien Berg, conseiller municipal
Dimitri Guizard, conseiller municipal
Fabien Maillé, conseiller municipal
Geoffrey Boulade, conseiller municipal
Dominique Pujol, conseiller municipal
Mireille Maillé, conseillère municipale

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Gérard Perrin est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation du compte rendu du 25 juin 2021

Le compte rendu du 25 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Institution de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'instituer la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains devenus constructibles.

2. Taxe foncière sur les propriétés non bâties – exonération des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique.

Le conseil municipal décide d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les propriétés exploitées selon le mode de production biologique.

3. Bassins de rétention et fossés dans le cadre de la compétence eaux pluviales urbaines - convention d'entreprise – approbation et autorisation de signature.

Le conseil municipal approuve la convention d'entreprise et autorise monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

4. Approbation zonage pluvial et règlement de gestion des eaux pluviales de la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée.

Le conseil municipal approuve le zonage pluvial et le règlement de gestion pluviales de la communauté d'agglomération de Béziers méditerranée.

5. Contrat d'assurance des risques statutaires.

Le conseil municipal décide de charger le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34) de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

6. Transfert de l'exercice de la compétence « maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) » à HERAULT ENERGIES.

Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence « IRVE : maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » à Hérault Energies, autorise monsieur le Maire à signer avec Hérault Energies la convention et l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

7. Décision modificative n°1 -budget principal- exercice 2021.

Le conseil municipal approuve la décision modificative N°1 budget primitif -budget principal- exercice 2021

Questions diverses

Monsieur le maire rappelle le prochain conseil municipal est prévu fin octobre, la date précise sera communiquée dès que possible.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à dix-neuf heures dix.

Le maire
Christophe Pastor